



Contribution

Conseil National de la Refondation

novembre 2022

Fabrique Territoires Santé est un réseau national qui s'adresse à l'ensemble des démarches territorialisées de santé (ASV, CLS, CLSM, ...) concernées par la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, notamment sur les territoires de la politique de la ville. L'action de la Fabrique s'appuie sur les principes de la promotion de la santé.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessous est issu des réflexions et des travaux que mènent l'association à travers des journées d'échanges et de réflexions, des dossiers de capitalisation, des plaidoyers. Elles sont notamment développées dans les documents suivants :

- **Dynamiques territoriales de santé : work in progress.** Décembre 2021.
<https://www.fabrique-territoires-sante.org/6eme-rencontre-nationale-de-fabrique-territoires-sante-dynamiques-territoriales-de-sante-work-in-progress/>
- **Collaborer pour la santé sur un territoire : quelle organisation locale ?** 2021.
<https://www.fabrique-territoires-sante.org/collaborer-pour-la-sante-sur-un-territoirequelle-organisation-locale-ce-que-la-crise-sanitaire-et-sociale-met-en-lumiere/>
- **Covid-19 et lutte contre les inégalités : pour un véritable soutien aux dynamiques territoriales de santé.** FTS, ESPT, RVOMS. Avril 2020 / https://www.fabrique-territoires-sante.org/wp-content/uploads/2021/11/tribune_fts_espt_rfvsoms.pdf
- **Covid-19 et stratégie sanitaire de dé confinement : plaidoyer pour une mobilisation des compétences de tous pour plus d'équité en santé.** Fabrique Territoires Santé, Fnés, Institut Renaudot, SFSP. https://www.fabrique-territoires-sante.org/wp-content/uploads/2021/11/200520_communique_fnes-sfsp-ftc_ir-covid_vf.pdf
- **La santé, c'est plus que l'hôpital.** Fabrique Territoires Santé, ESPT, FNES, Institut Renaudot, RVOMS, SFSP. Juin 2020. <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/170620/la-sante-c-est-plus-que-l-hopital>

Le renforcement de politiques locales de santé est un enjeu majeur. Il est proposé de :

- Développer et soutenir le développement des dynamiques territoriales de santé (voir tableau page 3 de cette note) - ASV, CLS, CLSM. Financement des postes ASV, CLS, CLSM renforcé et élargi. Mobiliser les dynamiques territoriales de santé et leurs chargé·es de développement (coordinateur·rices ASV, CLS, CLSM, médiateur·rices) au sein des instances de gouvernance, pour l'analyse des besoins et des ressources, et la co-construction des réponses adaptées localement.
- Encourager le déploiement de pôles ou services de santé dans les collectivités et octroyer des moyens pérennes aux collectivités pour mener des politiques locales favorables à la

santé. Rendre obligatoire (et octroyer les moyens de fonctionnement) la mise en place d'un Service communal d'hygiène.

- Soutenir l'action des associations : financement du fonctionnement (postes de travail) et programme d'activités. Faciliter l'accès aux subventions et renforcer leur visibilité (accès à des conventions pluri annuelles, rapidité des circuits d'instruction et d'octroi des subventions).
- Soutenir et reconnaître la place et le développement des associations d'habitant·es et d'usager·ères, dont les GEM.

Le rôle et l'accès au médecin traitant

- Lever l'obligation de déclaration de choix d'un médecin traitant pour une pleine prise en charge des frais médicaux.
- Soutenir les démarches d'exercice coordonné (notamment Centre de santé et maison de santé).

L'attractivité des métiers de la santé

- Soutenir les coopératives d'acteurs.
- Consolider les postes de la médiation (postes pérennes et valorisation des salaires).
- Former les professionnel·les de la santé aux enjeux de la participation des acteur·rices.
- Renforcer la médecine scolaire, les PMI, les pôles santé jeunes, CMPP.
- Porter le montant des salaires au niveau des pays européens frontaliers

La permanence et l'accès aux soins

- Faire en sorte que toute personne, quel que soit son statut, puisse accéder à des soins, notamment les personnes en demande d'asile ou en situation irrégulière. (Report de paiement des frais pendant l'instruction du dossier – Ex Pass Ville Marseille)
- Donner de réels moyens à la médecine scolaire (y compris revalorisation des salaires au niveau des autres professionnel·les).
- Développer et renforcer les PMI, les pôles santé jeunes, les CMP et CMPP
- Soutenir les centres de santé – voir plaidoyer de la fédération des centres de santé
- Soutenir les actions de proximité au plus près des habitant·es (structures mobiles...)

Les politiques de prévention

- Assurer l'accès de tou·tes à ses droits (lutte contre le non-recours / en lien avec les difficultés engendrées par la dématérialisation « à marche forcée » - cf rapports du Défenseur des droits).
- Former des médecins généralistes et infirmier·ères à domicile sur la prévention et la promotion de la santé.
- S'appuyer sur les savoirs des habitant·es et usager·ères

- Systématiser les EIS afin que toute politique publique mise en place soit analysée au prisme de son impact sur la santé et de la réduction des ISTS
 - Mettre en place des prix conventionnés ou contrôlés par l'État sur les fruits et légumes frais pour garantir à toutes et tous la possibilité d'avoir une nourriture équilibrée et prévenir ainsi les conséquences d'une alimentation déséquilibrée.
-



Qu'est-ce qui caractérise une démarche territorialisée de santé ?

C'est une démarche :

... politique	<i>Elle affiche un enjeu de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Elle est portée par la volonté des élus locaux, des institutions et des professionnels locaux.</i>
... de projet	<i>Elle respecte une méthodologie de projet : diagnostic, définition des priorités, planification, mise en œuvre et évaluation.</i>
... territorialisée	<i>Elle s'inscrit dans un environnement donné : un territoire vécu et cohérent. Elle s'adapte aux ressources et contraintes du territoire.</i>
... ascendante	<i>Elle part des besoins du territoire et de tous ceux qui le composent (y habitent, y travaillent, ...). Elle propose un travail collectif pour co-construire le projet et les actions.</i>
... partenariale	<i>Elle travaille en réseau avec les acteurs publics, associatifs, professionnels et habitants. Elle vise à créer des synergies et promeut la co-construction et la co-décision.</i>
... transversale	<i>Elle s'inscrit dans le cadre de référence de la promotion de la santé et vise à favoriser le bien-être global en agissant sur tous les déterminants de la santé.</i>
... coordonnée	<i>Elle s'appuie sur un coordinateur ou une équipe porteuse de la démarche et garant des valeurs et de la méthode.</i>

NB : Ces caractéristiques sont une compilation des démarches territorialisées de santé. Ils constituent une grille de lecture au regard desquels interroger une politique locale de santé.

--
A partir de :

- Plateforme nationale de ressources ASV, *Capitalisation des démarches Ateliers santé ville*, 2016
 - IREPS Aquitaine, *Cadrage des projets locaux de santé et de leur évaluation*, 2016
 - Anne Guichard, Valéry Ridde, « Une grille d'analyse des actions pour lutter contre les inégalités sociales de santé », in *Réduire les inégalités sociales en santé*, éd.INPES, 2010
-